

**ORFIS BAKER TILLY**

Le Palais d'Hiver  
149, boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**COGEPARC**

Le Thélémos  
12, quai du Commerce  
69009 LYON

**OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA**

10, avenue Simone Veil  
69150 DECINES

---

**Attestation des commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif  
au montant global des versements effectués en application  
des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts  
pour l'exercice clos le 30 juin 2016.**

Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225- 115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016.


Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 87 924 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

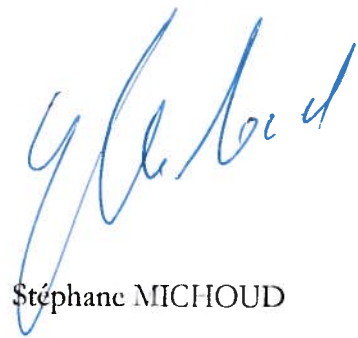
Fait à Villeurbanne et Lyon, le 23 novembre 2016

**ORFIS BAKER TILLY**



Jean-Louis FLECHE

**COGEPARC**



Stéphane MICHOU

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS FAITS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 238 Bis DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

Le montant global des versements faits en application de l'article 238 bis du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élève à 87 924€ (quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-quatre Euros).

Les actions nominatives de parrainage et de mécénat réalisées par la Société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 sont les suivantes :

- OL FONDATION : notre Société a fait un don de 1 000 € à OL Fondation
- OL FONDATION et FOND DE DOTATION SOLIDAIRE : notre Société a fait des dons en nature (valorisation mise à disposition de salariés) pour un montant de 24 325 € pour OL Fondation et 62 599 € pour le FONDS DE DOTATION SOLIDAIRE

Fait à Lyon, le 23 novembre 2016

Le Président du Conseil d'Administration



Mr Jean-Michel AULAS